

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2018**

**11. AVIS DE MOTION**

**11.1. Règlement no 317-2018 visant à encadrer la consommation de cannabis dans des endroits publics sur le territoire de la municipalité et modifiant le règlement sur la qualité de vie no 289-2016 (293-2016, 295-2017 et 307-2018)**

Les membres du conseil conviennent d'appliquer la même réglementation du tabac en ce qui concerne la consommation de cannabis sur le territoire.

Réal Turgeon,  
Maire

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière